



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

Direction des Sports et de la Vie  
Associative  
DFCPAJI\_D2026\_0148

Salle de sport de la Bourgogne

Mise à disposition ponctuelle  
au profit de l'Association  
des Musulmans de la Bourgogne

### Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 28 mars 2026 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat et, notamment, les articles 1,2 et 19 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°9 du 15 décembre 2025 relative à la tarification des salles communales ;

Considérant la démarche de l'association des Musulmans de la Bourgogne de Tourcoing qui a souhaité bénéficier d'une salle pour célébrer la fête de l'Aid el Adha qui aura lieu le mercredi 27 mai 2026,

## DECIDONS

**Article 1 :** De signer une convention avec l'association des musulmans de la Bourgogne siégeant au 52, rue de Bottrop à Tourcoing, pour la mise à disposition ponctuelle de la salle de sport de la Bourgogne sise rue Robert Schuman à Tourcoing (59200), le 27 mai 2026 de 07h00 à 17h00 contre une redevance de 364,00 € (trois cent soixante-quatre euros).

**Article 2 :** La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**Article 3 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « *Télé recours citoyens* » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **10 JUIN 2026**

**Le Maire,  
Doriane BECUE**



Accusé Réception en Préfecture le : **11 JUIN 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **12 JUIN 2026**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2026\_0148

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/06/2026

Objet : Convention de mise à disposition de la salle de sport de la Bourgogne au profit de l'association des musulmans de la Bourgogne

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 11/06/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_D2026\_0148 = Décision convention de mise à disposition de la salle de sport de la Bourgogne au profit de l'association d

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260611-DAJI\_D2026\_0148-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/06/2026

